

25 JUL 2016

Courrier "Arrivée"
Secrétariat Général

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction
départementale des
Territoires et de la Mer
Service
d'aménagement
territorial de l'Ouest
Littoral
Urbanisme et
développement local



EH
Chays d'études
La Rochelle, le 20 JUL. 2016
LB

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

Monsieur le président de la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle,
Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal
Porter à la connaissance complémentaire

eturban
copie : C Brunon

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), il vous a été transmis, en date du 9 mai 2014, l'ensemble des éléments constituant le porter à connaissance des services de l'État, conformément aux dispositions de l'article L 132-2 du code de l'urbanisme.

En complément des éléments qui vous ont été fournis, vous trouverez ci-dessous les nouveaux éléments relatifs au projet de contournement ferroviaire de La Rochelle.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, des fonds ont été accordés pour effectuer des études nécessaires à la finalisation de la bande sur laquelle sera implantée la future ligne ferroviaire qui doit permettre de relier le Grand Port Maritime au réseau ferré existant. La définition du fuseau doit permettre à l'agglomération de La Rochelle d'organiser son développement sur la base d'une connaissance fine du projet.

Les études de dimensionnement du fuseau, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, ont permis d'identifier les zones de passage possibles au regard des différents enjeux et contraintes.

Ont été proposés :

- 2 contournements courts reliant le grand port à la ligne de Nantes ;
- 4 contournements longs prolongeant les contournements courts jusqu'à la ligne de Poitiers.

Ces tracés sont illustrés en annexe au présent courrier et joints en version dématérialisée.

Deux options sont proposées pour la sortie du Grand Port (Est ou Ouest), compatibles avec les contournements.

Lors de la réunion du 17 mai dernier, le comité de pilotage a retenu une proposition de fuseau selon le phasage suivant :

- ZPP2 N : contournement court raccordant le réseau ferré du GPM à la ligne de Nantes ;
- prolongé par le tracé ZPP4 P à voie unique, raccordant la ligne de Nantes à la ligne de Poitiers ;
- doublement de la voie entre les raccordements de Nantes et Poitiers.

Cette proposition est illustrée en annexe.

S'agissant du raccordement au réseau ferré du GPM, aucune des solutions est ou ouest n'a encore été privilégiée, des études plus détaillées devront être menées afin de déterminer quelle solution sera retenue.

En ce qui concerne l'urbanisme, le SCOT de l'agglomération rochelaise approuvé le 28 avril 2011 a, dans son document d'orientations générales, déjà identifié un principe de tracé qui, de l'enceinte portuaire se raccorde sur la ligne Nantes↔La Rochelle et sur la ligne Poitiers↔La Rochelle.

Le PLUi, qui est en cours d'élaboration, devra limiter, voire interdire, les constructions et installations susceptibles de compromettre la réalisation de cet aménagement.

Le Préfet,



Eric JALON

Annexes

1) Variante sur les zones de passage concernant le contournement ferroviaire de La Rochelle

- Raccordements courts sur la ligne Nantes ↔ La Rochelle :

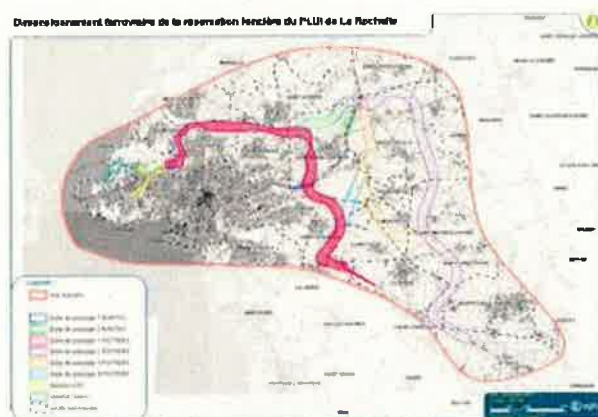


Scénario ZPP1 N

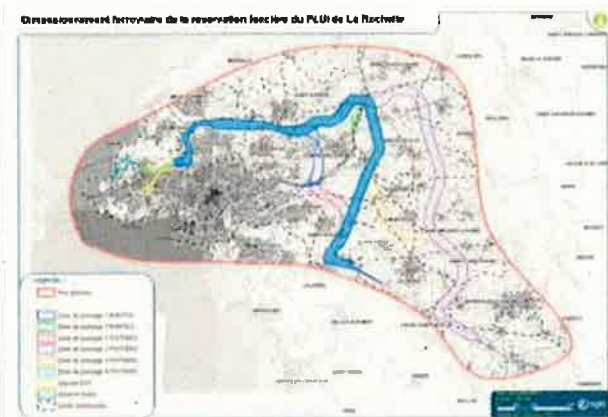


Scénario ZPP2 N

- Raccordements longs sur la ligne Poitiers ↔ La Rochelle :



Scénario ZPP1 P



Scénario ZPP2 P



Scénario ZPP3 P



Scénario ZPP4 P

2) Illustration du scénario retenu et phasage de sa mise en place :

